

NOUVELLES D'EUROPE.

[SUITE.]

—On écrit de Dublin, en date du 17 juillet :

« Aujourd'hui, les membres de l'association pour le rappel de l'union, se sont réunis dans la grande salle de Corn-Exchange. M. Robert M'Clelland a été appelé à présider l'assemblée; M. O'Connell a ouvert la séance par le discours suivant :

« Vous reconnaissez tous que nous n'avons aucune chance d'obtenir justice de l'Angleterre. Comment pourriez-vous donc espérer obtenir le rappel de l'union? Je puis hardiment compter sur l'appui de la nation entière. Sa raison et son bon sens me secondent dans l'exécution des détails, mais son enthousiasme, sa fierté, un profond sentiment de l'injustice soufferte et la conviction intime que la prospérité de l'Irlande dépend d'une législature nationale, tout cela est pour moi, quand je travaille pour le rappel de l'union. Les manifestations de l'esprit national seront trop puissantes pour ne pas briser les entraves qu'on prétend nous opposer. Nous renverserons toutes les résistances, et nous entrerons sains et saufs dans le port du rappel de l'union et du rétablissement du parlement irlandais. Je sais que nos ennemis veulent se servir de l'association d'Ulster, comme d'un instrument pour paralyser nos efforts tendant au rappel de l'union. Il faut que nous soyons fixés sur ce point. Il importe que nous sachions si les membres de l'association d'Ulster sont disposés à faire quelque chose pour nous, ou s'ils entendent se renfermer dans un système d'inertie. J'aime à croire qu'ils se joindront à moi pour faire quelque manifestation politique. Votre comité a rédigé à cet effet une adresse destinée aux secrétaires de l'association. On va vous donner lecture de l'adresse. — (Il est donné lecture de l'adresse.) M. O'Connell : avant d'aller plus loin, je prie l'assemblée de voter l'adresse. L'adresse est votée à l'unanimité.

M. O'CONNELL. L'administration actuelle n'a jamais fait aucun bien à l'Irlande. Non-seulement elle n'a pu nous faire obtenir l'élection des corporations municipales, à l'instar du peuple anglais, mais elle ne nous permet pas de conserver le peu de liberté que nous avons. Quoi qu'il en soit, c'est par des moyens pacifiques et légaux que nous devons arriver au but de nos efforts. L'assemblée s'est ajournée à jeudi.

Le 21 juillet, il y eut à Dublin une nouvelle assemblée pour le rappel de l'union. M. O'Connell y prononça le discours suivant :

« Je suis convaincu qu'il y a en Angleterre et en Ecosse une foule de personnes qui s'imagine que nos efforts pour obtenir le rappel de l'union sont déterminés par la mauvaise foi. Elles croient sans aucun doute que l'union entre les deux pays a été librement consentie et que par conséquent il y a un contrat; d'où il suit qu'aucune des parties ne peut s'affranchir de ses engagements sans le concours de l'autre. Eh! bien, cette idée est fautive, et il importe de la combattre, car, si elle était vraie, elle pourrait légitimer notre caractère. Non, l'union n'a pas été un acte spontané de la part de l'Irlande; elle a été au contraire l'œuvre de la violence. J'ai déclaré ma résolution de consacrer ma vie entière au rappel de l'union, et les ennemis nombreux qui surgissent de tous côtés contre moi ne m'en empêcheront pas de réaliser mon projet.

—A Ellingham, dans le Northumberland, il y a eu, le 9 un orage épouvantable. La neige, tombée dans quelques endroits, avait deux pouces d'épaisseur, et le 9 juillet, les enfants s'amusaient à faire des boules de neige. Jamais choses semblables ne s'étaient vues. (Herwick-Warner.)

—Après une vive discussion avec ses collègues et après les avoir menacés de donner sa démission en cas de persistance de leur part, lord Palmerston a fait triompher son avis. Le changement qui va s'opérer dans notre politique consiste en ceci : Notre alliance avec la France est repudiée virtuellement, lord Palmerston a signé un traité avec la Russie, la Prusse et l'Autriche, non seulement l'excision et contre les intentions de la France, mais encore à l'insu de ce dernier pays qui n'en a eu connaissance qu'après la signature et un commencement d'exécution.

Le résultat de ce nouveau traité sera de dicter au pacha d'Égypte des conditions plus dures que celles qui lui furent proposées avant la bataille de Nesib, et on ne lui accordera que peu de jours pour les accepter ou les refuser. A l'expiration de ce court délai, des conditions pires encore lui seront offertes, et si, au bout d'un mois, il ne s'est pas soumis à ces dernières, la volonté des trois puissances sera mise à exécution par la voie des armes.

(Morning Post.)

—Le Morning-Post fait remarquer que non seulement la France a été exclue du traité, mais encore qu'elle ne l'a connu qu'au moment de la signature et de l'exécution. L'offense va plus loin que le Morning-Post ne l'imagine, et ce journal n'a pas tout dit. Ce n'est pas au moment de la signature mais bien après la signature, et quand l'exécution était déjà commencée, que l'on a jugé à propos d'avertir la France. On l'a instruite des conditions que l'on exigeait, mais on lui a caché les moyens d'exécution que l'on se propose d'employer.

La communication n'a pas été faite par les quatre puissances signataires, et n'émane que de l'Angleterre seule; on a choisi, par une étrange préférence, la nation avec laquelle nous avions formé l'alliance la plus étroite, pour nous signifier que toute communauté d'intérêts entre nous et l'Europe était définitivement rompue. Que serait-ce si l'on avait endormi à dessein la vigilance de notre ambassadeur, et si on lui avait laissé croire à la possibilité d'une rupture avec la Russie, pendant que le complot des quatre puissances touchait à son dénouement?

L'Angleterre avait déjà repoussé les propositions de M. de Brunow; elles sont adoptées aujourd'hui, si même on ne va pas au delà. Pouvions-nous prévoir cette inconscience de la part d'un gouvernement qui suit une politique de tradition? D'un autre côté, l'Angleterre traite sans nous et presque contre nous, sans nous avoir mis en demeure d'accepter ou de refuser les conditions qu'elle vient d'approprier. N'est-ce pas une surprise, et pourtant nous tromperie? Un gouvernement étranger à notre alliance, qui mettrait cette duplicité dans ses relations avec la France, ferait un acte d'hostilité. Que dire, quand l'auteur de ces procédés est un cabinet qui parle encore aujourd'hui de son amitié pour le peuple français? Lord Palmerston osera-t-il désormais défendre sa loyauté, sans que la rougeur lui monte au front?

De grands événements vont s'accomplir en Orient. La France ne les a pas provoqués; mais elle ne doit pas se laisser prendre au dépourvu. C'est peu de mettre de la fermeté dans les notes diplomatiques; il faut se tenir prêt pour toutes les éventualités. L'Angleterre augmente ses armements; les notes ne sauraient demeurer stationnaires. Nous ne souhaitons pas la guerre; mais nous la craignons

encore moins, et la France a les moyens de la faire aussi étendue, aussi acharnée, aussi durable que l'on voudra. Deux cents millions sont déposés, au compte du trésor, dans les caves de la Banque; voilà pour l'entrée en campagne.

En suspendant l'action de l'amortissement et en vendant chaque année pour deux cents millions de lots, nous pourrions ajouter trois cents millions à nos ressources et trois cents mille hommes à notre armée. Aucun peuple, excepté la France, n'est en mesure de faire la guerre sans emprunter, nous pouvons la soutenir dix ans sans recourir au crédit. Il est bon d'en avertir ceux qui se disent encore nos amis, comme ceux qui auraient le courage de se déclarer nos ennemis.

On a voulu isoler la France; eh bien! nous marcherons seuls, et nous verrons ce que l'Europe des rois y gagnera. L'isolement de la France, c'est la France à la tête des peuples. Il nous reste, grâce à Dieu, des principes, de l'argent, des soldats et du canon. En voilà bien assez pour soulever l'Europe, et pour en changer les destinées.

—On lit dans le Siècle, journal ministériel :

« C'est un fait malheureusement constaté, que la politique de lord Palmerston est, sur presque tous les points du globe, en désaccord avec celle de la France; on l'a vu reconnaître à Buenos Ayres, au Mexique, à Tunis, à Madrid, à Constantinople, en Egypte. Partout, si l'on évite d'en venir à une hostilité ouverte, on est aussi loin de la bienveillance. Les symptômes de cette mauvaise disposition sont devenus trop fréquents pour rester inaperçus.

—Le traité de commerce entre la France et la Hollande a dû être signé aujourd'hui. Il ouvre les ports de l'Alsace, sur le Rhin, aux denrées coloniales, et donne en revanche à nos colonies un marché de plus, la Hollande, qui est l'entrepôt des états allemands. Ce traité a de plus l'avantage de nous associer plus étroitement aux intérêts d'un peuple maritime qui fut longtemps l'allié de la France. Nous espérons que l'on ne s'en tiendra pas là.

La rapidité avec laquelle ont été dirigées les négociations contraste d'une manière assez triste avec la lenteur et les phases sans nombre des conférences commerciales entamées entre la France et l'Angleterre. Il y a vingt jours que M. Porter a quitté Paris, emportant un traité que le cabinet de Londres n'avait plus qu'à sanctionner. Depuis cette époque, personne ne sait ce que le projet est devenu. Une interpellation assez directe de M. d'Israeli, dans la chambre des communes, n'a pas obtenu de réponse. N'en fera-t-on pas au gouvernement français?

(Courrier français.)

—Le Commerce public ce qui suit :

« On raconte que l'un des jours de la semaine dernière, M. Guizot étant allé faire visite à lord Palmerston, celui-ci lui avait dit : « Eh bien! M. l'ambassadeur, nous avons arrangé l'affaire d'Orient? » et là-dessus, il aurait expliqué à M. Guizot les arrangements convenus à peu près comme ils se retrouvent dans le Morning-Post et le Constitutionnel. M. Guizot, qui avait pour instruction de recevoir toutes les communications sur les affaires d'Orient, mais de ne prendre part à rien, se serait incliné, et retiré bientôt à son hôtel, il aurait expédié à M. Thiers un courrier qui serait arrivé à Paris samedi vers 10 heures du matin. Deux heures après, le chargé d'affaires d'Angleterre se présentait chez M. Thiers pour lui notifier le traité.

Nous avons rapporté que M. Thiers faisait dire dès le soir par ses amis, qu'il avait répondu énergiquement à la communication qui lui était faite. Aujourd'hui, ils répandaient que l'on est résolu à faire succéder les effets aux paroles.

On parle d'achats de chevaux, d'approvisionnements, de munitions; enfin on se prépare à dépenser beaucoup d'argent. De plus aventureux vont plus loin; ils annoncent qu'on veut prêter 20,000 hommes pour les lancer vers la rivière de Gènes, afin de tenir l'Autriche en échec en Italie, tandis que 100,000 hommes se rassembleraient sur le Rhin. La marine aussi veut avoir sa part d'action.

Toutefois, avant d'en venir aux extrémités, on voudrait faire une dernière tentative auprès de l'Autriche, et M. le comte Saint-Aulaire, en congé à Paris, devrait repartir cette nuit pour l'ambassade de Vienne. S'il échouait, les chambres seraient convoquées afin de leur demander les moyens d'action qui pourraient manquer au président du conseil.

Ce que nous voyons de plus positif, c'est comme nous le disions plus haut, que l'on se prépare à dépenser beaucoup d'argent.

Nous avons eu déjà quelque chose de pareil, quand il s'est agi de l'acceptation définitive des 24 articles. Alors aussi on fit mouvoir de l'artillerie, de la cavalerie; et, comme toute, Leopold fut forcé de signer, après avoir, lui aussi, fait des dispendieux armements.

Nous ne comparons pas Méhemet-Ali à Leopold; mais M. Thiers est-il bien sûr d'aller au-delà des démonstrations?

—On lit dans le National :

« La flotte égyptienne est sortie d'Alexandrie pour aller porter sur les côtes de Syrie des troupes destinées à comprimer l'insurrection du Liban; l'escadre anglaise quitte aussitôt la station et se rend à Vouria avec le dessein avoué d'arrêter la flotte égyptienne.

Si celle-ci résiste, un second Navarin sera, sans nul doute, le résultat de cette rencontre, et alors, c'en sera fait de Méhemet-Ali, des insurgés du Liban, et de tous les points d'appui que la France pouvait et devait prendre en Orient. Les Anglais, déjà maîtres de la mer Rouge, le seront de l'Égypte et de la Syrie. Les Russes auront la part qu'ils convoient depuis tant d'années. Ainsi se trouvera accomplie cette œuvre de déception, dont le premier acte a été consommé, il y a treize ans, à Navarin, par les escadres combinées.

Nous savons bien que si nous possédions un gouvernement moins préoccupé de minuties intérieures, l'occasion ne serait pas moins belle pour nous que pour l'Angleterre d'asseoir notre prépondérance dans la Méditerranée. Nous y avons aussi une escadre et des marins qui brûlent du désir de rendre à leur pays des services éclatants et décisifs. Si M. Thiers avait donné à l'amiral Lalamae l'ordre éventuel de prêter secours à la flotte égyptienne, dans le cas où elle serait attaquée, nul doute que cet ordre, exécuté comme il le serait par nos marins, n'arrêtât les Anglais et ne nous conservât au moins une bonne position en Egypte et en Syrie.

—Les nouvelles de la Syrie offrent un vif intérêt. Le mouvement d'indépendance des populations chrétiennes du Liban est un événement qui, à d'autres époques, eût attiré toute la sollicitude du pouvoir en France. Ce peuple était écrasé de vexations et d'impôts. Dès les premiers combats il a montré un courage, une résolution qui semblent devoir à la fin assurer son triomphe. Deux officiers

français, M. le comte d'Oufroy et M. le baron de Chazelle se sont mis, dit-on, à la tête des indépendants. Ces derniers arborent le pavillon de Jérusalem et portent une croix sur leur turban.

A Beyrouth, des Français ont subi de la part des Égyptiens d'indignes traitements. Quand la nouvelle en est arrivée à Alexandrie, Méhemet-Ali, sur les observations pressantes qui lui ont été faites, a envoyé l'ordre d'arrêter les coupables et de faire instruire leur procès.

—SYRIE.—La pièce suivante, en réponse à un fermant du Liban, enjoint aux habitants du Mont Liban de rentrer dans le devoir, expose quels sont les griefs particuliers que les Syriens ont à alléguer contre le gouvernement de Méhemet-Ali. Cette pièce a paru dans les Langues Anglaise et Française, dans le Morning Chronicle du 26 juillet, ainsi que le fermant d'Ibrahim Pacha, les deux versions en regard l'une de l'autre :

Traduction d'une lettre écrite par les habitants de la montagne à Emir Amin, en date du 11 Rabi el-Har, (Juin 11 1840.)

Vous n'ignorez pas ainsi que le Prince Emir-Bachir les tyrannies souffertes par les habitants du Liban, les vexations et les impôts qui les oppriment. Depuis que le gouvernement de S. A. Méhemet-Ali est établi dans ce pays, les habitants du Liban furent les premiers à se soumettre, et ils sont allés avec son armée à la guerre de Dimas et à la rencontre des troupes à Hama et à Tripoli; et lorsque l'insurrection éclata à Saffet, Napouse, Nassirie et chez les Mutualis, les habitants de la montagne sont allés avec S. E. Emir-Bachir, ils les ont battus et soumis au gouvernement du Pacha, ce qui a fait augmenter leur espoir d'être libres des vexations; mais pour les récompenser de ce qu'ils lui ont soumis les droits précités, il leur a demandé des armes et des suites des soldats, ce qui leur a causé des dommages que l'oreille se boucherait pour ne pas entendre, puis qu'on prenait leurs femmes, on les châtiait de différentes manières et on les suspendait sur les arbres; et ensuite il leur a imposé le Firden et on devait payer ce droit même pour ceux qui mouraient ou qui étaient tués dans la guerre pour ce gouvernement; et lorsqu'on a découvert la mine de charbon de terre dans la montagne, on a prescrit aux montagnards de l'exploiter et de fournir les ustensiles nécessaires sans être payés, et on a envoyé des gens pour inspecter ces travaux; on payait les ouvriers et les muers pour le transport du charbon à Beyrouth, mais c'était peu de chose, et nous fûmes obligés de supporter le restant du paiement à nos frais, et de fournir des poutres et des sacs pour cette mine, et ils ne nous payèrent que le quart du prix, mais les frais de transport des villages jusqu'à la mine ne nous furent pas payés.

Si nous voulions entrer dans les détails de toutes ces vexations, ce serait trop long, et nous ne comptons pas les coups de bâtons et de déshonneurs qu'on nous a faits, comme à des fellahs Égyptiens; nous ne faisons pas même mention des dépenses que nous avons faites pour les émir et pour les Bouloukbaïis, et depuis qu'on a commencé l'établissement de la mine jusqu'à présent, on a obligé les montagnards de fournir de la chaux en y fixant un minimum prix, et de la transporter gratis sur leurs bêtes; et de nouvelles contributions ont frappé les moulins. Les moutons ont été envoyés par force à Kaulek-Bozez, à St. Jean d'Acre, et à laône, et ils n'eurent que le quart du paiement usité; et l'obligation des travaux a augmenté dans les villes, dans les campagnes, et dans tous les endroits où nous allons, ce qui a réduit dans une misère extrême plusieurs familles de la montagne, et nous a ruinés aussi, car nous n'avons plus ni argent, ni enfants, ni bestiaux, ni nos enfants sont pris pour le Nizam. Nos récoltes ne suffisent pas à tant de demandes, nos bestiaux de toute sorte sont dans une angorie continuelle (de manière que plusieurs ont précipité d'une grande hauteur leurs mulets et leurs chameaux, d'autres les ont vendus à un vil prix) et nous, nous sommes employés pour servir la mine et les soldats. Il y a quelque temps aussi lorsque la guerre et la tyrannie est tombée sur nos frères les habitants du Horan, lesquels sont de notre propre nation, le gouvernement nous a donné des armes, et nous a envoyés pour les battre, ce que nous avons fait deux années consécutives, et plusieurs d'entre nous sont morts soit de la fatigue du voyage soit en guerre, et cela nous a coûté entre les dépenses et les dommages environ 2,000 bourses. Enfin puisque nos biens sont perdus, nos enfants ne sont plus, et puisque nous avons perdu notre liberté, ne possédant plus rien du nôtre, et enfin étant extrêmement consternés, nous avons dû nous révolter pour nous débarrasser de la tyrannie, et réclamer notre tranquillité et notre liberté. Or, si les autorités se tournent vers Dieu (la justice) et lèvent la tyrannie de nous, nous sommes prêts à nous soumettre et à obéir à leurs ordres, puisque notre insurrection n'a pas le but de former une autorité, mais uniquement de nous délivrer de cette insupportable tyrannie, et que nous ne pouvons plus payer qu'un miri sur nos biens et un guidli. Si donc notre prière vient à être acceptée et si les tyrannies précitées sont levées de nous comme nous le désirons, voici ce que nous prions S. A. le Vice-Roi de faire; de prendre de nous un miri et un guidli, et de lever de nous toute tyrannie et angorie, et de faire cela par le moyen des agents d'Angleterre et de France et par les moyens de leurs consuls dans ces pays, afin que si ces traités ne sont pas exécutés fidèlement, nous puissions en réclamer auprès d'eux. Nous restons donc dans les endroits où nous sommes en attendant la réponse, et si elle est favorable chacun retournera chez lui, autrement nous sommes prêts à mourir plutôt que de rester dans l'état présent.

Nous avons dit notre état, et que les autorités ordonnent. (Signé.)

—On écrit d'Alexandrie, à la date du 26 juin, que « dix des rabbins accusés de Damas viennent d'être mis en liberté; un seul, Antebi, est encore en prison. »

« Le 13 juillet ont été préconisés, dans un consistoire tenu par Sa Sainteté, M. Affre à l'archevêché de Paris, M. Gousset à l'archevêché de Reims, M. Chatriot à l'évêché de Valence, M. d'Arcimoles à l'évêché du Puy, et M. Grégoire à l'évêché de Quimper.

Outre les nominations aux métropoles de Paris, et de Reims et aux évêchés du Puy, de Valence et de Quimper, S. S. a préconisé plusieurs prélats hongrois et américains, parmi lesquels on distingue le père de Arrieta, nommé archevêque de Lima, Le pallium a été donné aux métropoles de Paris, de Reims, de Lima et de Saint-Jacques-in-Chili, conformément à ce qui a été décidé par le saint Père pour Mgr Emmanuel Vica. La même faveur a été accordée à l'évêché du Puy, par grâces spéciales et personnelles.

Le cardinal Patrizi est nommé protecteur de l'Église et archi-conférencier de Ste-Marie-des-Miracles, en remplacement du cardinal Fesch.

—Le bruit a couru aujourd'hui au Palais que des lettres reçues de Brives, dans la matinée, annon-

çaient que Mme Laffarge s'était empoisonnée, et que tous les secours de l'art n'avaient pu la sauver. Les journaux de Limoges, reçus ce matin à Paris, constatent seulement son état de souffrance.

La Gazette de Centre annonce qu'en approuvant le jugement qui l'a condamnée, Mme Laffarge s'est évanouie, et que son état est aujourd'hui très-alarmant. (Moniteur Parisien.)

—La Gazette des Tribunaux publie une lettre dans laquelle MM. Lachaud et Bach, défenseurs de Mme Laffarge, protestent contre les attaques dont ils ont été l'objet dans quelques-unes des dépositions faites à l'audience.

—Le 17 février dernier, le Bayonnais, capitaine A. Henry, se trouvait sur la côte sud de l'île de Cuba, en vue de St. Yago, gisant dans le N. N. E. Plusieurs navires étaient en vue. L'un d'eux, restant par les travers au vent, à distance d'environ trois milles, laissa arriver sur le Bayonnais, comme pour le chasser, et n'ayant pas une marche assez supérieure, tomba dans ses eaux sans l'avoir rejoint. Alors il hissa sa couleur, et le capitaine Henry, l'ayant reconnu pour Anglais, fit aussitôt et sans retard répondre de son pavillon.

Une heure se passa ainsi; les deux navires glissaient dans les eaux l'un de l'autre sans se gagner sensiblement, quand tout à coup, et sans avertissement préalable, le Bayonnais entendit dans sa mâture, ou du moins fort près, un boulet qui va tomber à dix toises du bord sur l'avant du bâtiment.

On comprend combien cette agression sans motifs et en dehors de tous les usages des bâtiments militaires jeta d'inquiétude parmi les passagers et l'équipage, qui n'ignoraient pas que ces parages offrent quelquefois de mauvaises rencontres. Cependant, après un instant de réflexion, le capitaine Henry se décida à mettre en travers pour l'attendre. Ce qu'il n'aurait certainement pas fait si le boulet, en le dépassant, ne lui eût fait craindre pour ses passagers.

Le navire agresseur était la corvette-brick anglaise le Carabie. Un canot fut envoyé à bord du Bayonnais, avec un officier, qui, après avoir fait au capitaine les questions d'usage, lui dit que le Carabie était un croiseur destiné à protéger le commerce, et se retira sans faire aucune offre de service.

Le droit de visite mutuelle en mer par les bâtiments de guerre est établi par les traités; ce n'est donc pas ce que nous blâmons. Mais tout le monde sait que l'usage en pareil cas est de hisser la flamme nationale et de l'appuyer d'un coup de canon à poudre. A ce signal, le navire marchand qui n'obéirait pas s'exposerait par sa propre faute. Mais il n'appartient qu'aux Anglais d'en user d'une façon aussi cavalière et brutale, d'en venir d'abord aux voies de fait, au risque de tuer ou de blesser du monde, et tout au moins d'occasionner des avaries.

Cette conduite imprudente du commandant anglais est évidemment la suite du dépit qu'il éprouvait de ne pas gagner le Bayonnais, et sans en examiner les conséquences, il a voulu se venger sur le français de l'infériorité de marche de sa corvette. (Journal du Havre.)

—Voici quelques extraits d'une lettre de Perpignan en date du 23 juillet.

« Quoique le bulletin du Constitutionnel n'en dise pas un mot, on peut affirmer que le palais du capitaine-général, ou le palais de la récente, a été envahi par les émeutiers qui voulaient qu'on leur livrât les ministres. Que celui-ci n'a pu les sauver qu'en les enlevant dans sa propre chambre, seule pièce du palais qui n'ait pas été explorée. Que la reine a subi les apostrophes les plus odieuses, les vociférations les plus révoltantes. Espérons, qui dans cette affreuse nuit a toujours été le fléau et le très humble valet de la populace, vouloir obliger à certaines concessions qui répugnaient à cette princesse, prenait un ton si haut qu'il lui a dit : « Mais, général, c'est donc vous qui commandez et moi qui dois obéir. »

Il est encore avéré qu'on a remarqué à Barcelone que la plus grande intimité règne entre le commissaire anglais et le duc de la Victoire, et une intimité plus forte encore avec Lingae, secrétaire intime du général, tandis qu'il s'en faut bien que le commissaire français soit traité sur le même pied.

Vous pouvez compter sur la réalité et l'exactitude de tous ces détails, car ils proviennent directement du ministre de la guerre de Christine, arrivé ce matin à Port-Vendres, et qui je les ai donnés lui-même à un de mes parents de qui je les tiens et qui a des relations de famille avec cet ex-ministre.

On dit encore, mais ceci ne vient pas de la même source, et offre par conséquent moins de certitude, qu'un diplomate français disant, pendant l'émeute, à l'Espagnol, que son gouvernement ne verrait pas de bon cœur ce mouvement révolutionnaire, le général lui aurait répondu : « Quel se moquait des Français, et que s'ils s'avisèrent de vouloir se mêler de ces affaires, il leur saurait bien les faire repentir, en lançant sur eux les lions qu'il avait sous ses ordres. »

Les termes espagnols sont beaucoup plus énergiques et plus grossièrement insultants.

Les journaux de Barcelonne contiennent la proclamation suivante d'Espartero.

« En ma qualité de capitaine général, et conformément à l'ordonnance que me confère le commandement supérieur de la force armée, ainsi que d'après l'autorisation qui me donne un ordre royal en date de ce jour, j'ai jugé à propos d'ordonner ce qui suit :

1.° La ville de Barcelonne est déclarée en état de siège. 2.° Sont prohibés les vivats et toute exclamation qui aurait pour objet d'outrager les personnes et de porter atteinte aux propriétés. 3.° Est interdit l'usage et le port de toute espèce d'armes à tous ceux qui ne font point partie de l'armée permanente. 4.° A partir de la publication du présent arrêté, tout attroupement est défendu. Les attroupements qui se formeraient seraient dispersés par la force armée après avertissement préalable; si, après trois avertissements, on n'obéit pas, on procédera de vive force. 5.° Si des individus faisant partie d'un premier avertissement insultaient la force armée lors du premier avertissement, et même sans cela, on les arrêterait, et ils seraient livrés aux tribunaux.

Pour l'application des peines à raison de la contravention au présent arrêté, ainsi qu'aux délits prévus par les décrets des cortès d'août 1821 et par les lois de la Novissima recopilacion sur les séditions, il sera formé, au moment de la publication, une commission militaire qui instruira sommairement le procès et appliquera les peines établies ou celles qu'elle jugera devoir appliquer en soumettant la sentence à mon approbation. Pour que personne n'en ignore, le présent arrêté sera affiché et publié. Barcelonne, 22 juillet 1840.

LE DUC DE LA VICTOIRE.

Bando des alcades constitutionnels de Barcelonne. La tranquillité publique ayant été troublée de la manière la plus scandaleuse, S. E. le duc de la Vic-

toire en a témoigné la plus vive indignation et vient de donner l'ordre à la force armée de disperser et d'arrêter tous les perturbateurs de quelque classe qu'ils soient. Voulang que la paix ne soit troublée par rien ni par personne (por nada ni por nadie) les alcades constitutionnels, d'accord en cela avec la municipalité de Barcelonne, mandons et ordonnons qu'immédiatement après la publication du présent bando, tous les habitants sans distinction se retirent dans leurs maisons, la loi martiale du 17 avril 1821 devant être appliquée dans toute sa rigueur sans aucune pitié.

Barcelonne, le 22 juillet 1840, à 10 h. 1/2 du matin.

Les alcades constitutionnels : Jose Ma-lanquer, Thomas-Maria de Quintana, Pedro Figuerola, Pablo Palachs, Antonio Girabanas, Manuel Pers. (Et Constitutionnel du 22.)

ACADEMIE DES SCIENCES.

Séance du 27 juillet.

M. Arago rend compte de quelques-uns des travaux des astronomes romains pendant l'année 1839 sous la direction de R. P. Fontana de Vico. La première partie des observations faites à l'Observatoire du collège romain, a eu pour objet la détermination de la latitude et de la longitude de cet observatoire. La latitude déduite de plus de 4,000 observations est de 41° 53' 52" 13. Dans cette détermination, les astronomes du collège romain ont employé tout à tour toutes les méthodes connues, de sorte que leur travail est complètement au niveau de la science moderne. Ils ont déterminé la différence de longitude entre cet observatoire et ceux de Naples et d'Altona.

La différence avec la longitude d'Altona a été déduite d'observations très-précises faites sur les positions relatives de la lune et des étoiles voisines. La différence avec la longitude de Naples a été conclue d'observations si nombreuses d'un grand nombre d'étoiles brillantes, faites avec le plus grand soin par MM. Vico et Capocci. Parant du méridien de Paris, la longitude de cet Observatoire serait de 40° 53' 2".

A l'aide de leur belle lunette de Cauchoix, de 16 centimètres d'ouverture, les astronomes romains ont fait une longue série d'observations sur diverses nébuleuses, et particulièrement sur la nébuleuse d'Orion, dont ils publient une très belle carte. De même que l'astronomie française Le Gentil, ils ont cru voir dans cette nébuleuse deux objets remarquables et qui s'étaient aperçus assez peu de temps, mais il en conclut que ces changements sont dus à des variations dans l'atmosphère plutôt qu'à une réelle variation.

On a vu de même de l'anneau de Saturne de nouvelles observations de ces anneaux ont pleinement confirmé l'existence d'un assez grand nombre de subdivisions, soit réelles? L'anneau de Saturne est-il vraiment formé d'un grand nombre de masses annulaires séparées les unes des autres par des intervalles réels, comme paraissent le croire les astronomes du collège romain; ou plutôt les traits nous offrent-ils, pour des intervalles vides ne doivent pas être comparés à ceux de Jupiter et du globe de Saturne lui-même? M. Arago n'a pas voulu décider entre ces deux opinions, mais la dernière opinion lui paraît d'autant plus probable que souvent, même comme le prouvent les observations du collège romain, ces subdivisions semblent disparaître sans qu'on puisse trouver une raison suffisante de la disparition dans la position de la planète, ou dans sa grande distance à la terre, ou dans la pureté variable du ciel.

La détermination du temps de la rotation du monde de son axe a aussi occupé nos astronomes. Ils ont observé ce travail une grande partie de l'année 1839. Par l'observation de la forme des cornes de la pla. etc. Schroeter, astronome allemand, avait conclu que la révolution de Vénus devait être de 25 h. 21 m. 7 s.; plusieurs astronomes refusent d'admettre cette conclusion. Mais les astronomes romains, en observant, pendant le jour, les taches de Vénus avec la lunette de Cauchoix, sont arrivés, après de longs travaux, au même résultat, que Schroeter. On peut donc regarder comme démontré que la rotation diurne de cette planète offre peu de celle de la terre. Le R. P. Vico promet un nouveau mémoire sur la détermination exacte et directe de l'inclinaison de l'axe de Vénus. Il croit pouvoir affirmer que le 17 décembre 1839 il a observé ce qu'on pourrait appeler pour cette planète, le solstice d'hiver.

QUEBEC:

MARDI, 25 AOUT 1840.

Les journaux de New-York de jeudi et ceux de Montréal d'hier sont sans nouvelles.

Avant que notre gouverneur volant eut pris son essor vers le haut de ses longs domaines, on lit par le journal de Montréal pour Kingston un courrier porteur de la nouvelle, puisée, disait-on mystérieusement, à bonne source, que c'était dans cette ville que devait se nichier un tel seigneur le roi des... Canadas Unis. On en effet pourrait-il être plus à l'abri des serres de l'aigle américain que derrière le mur du fort Henry? Et cette ville, toute fière de justifier son nom de *Reginopolis*, en devenant le siège d'une haute ou même d'une basse cour royale, pourrait-elle ne pas faire à celui qui lui procurait une telle distinction parmi les villes de l'Amérique du nord, un accueil dont le bruit retentirait jusqu'à Downing-street?

Aussi les journaux de Kingston nous font-ils une description pompeuse de son entrée dans la capitale en expectative, où il arriva jadis dernier, sur le pyroscaphe royal le *Traveller*. Salves d'artillerie, bouffes, processions, députations, adresses, rien n'y manqua.

Mais dans le système de gouvernement du jour, ce beau système pour lequel les français ont inventé le mot de *haricots* et les anglais celui de *luncheon*, il faut marcher constamment de déceptions en déceptions, sans trop s'occuper de la découverte de celles qui auront fait leur service, et en se moquant du qu'en dira-t-on? Après avoir obtenu cette ovation à Kingston, il fallait songer à en obtenir ailleurs, dans des localités sacrées aux heures des Régiopolitains. Après avoir eu d'eux ce qu'on en voulait, on leur a déclaré que leur ville était trop près de la frontière.

Voici du moins ce qu'on lit dans le *British Whig* de Kingston, de vendredi dernier :

« Dans le cours de l'après-midi (du 20), Son Excellence, accompagnée du major Boreau et de M. Marks, se rendit à la pointe Henry, examina le fort, et, à son retour, reçut à dîner un parti nombreux, parmi lequel, nous regrettons de le dire, il y avait plus d'un monsieur qui, lorsque Son Excellence fut si grossièrement insultée au dîner des Hauts de Queenston par le juge en chef Robinson, se tint assis et ne dit rien, pour ne pas donner à leur conduite une couleur plus défavorable. Nous apprenons qu'il fut déclaré par le gouverneur que Kingston était trop près de la frontière pour devenir le siège du gouvernement! Cela décide la question. »

« La ville, dit ailleurs le même journal, a été tenue pendant la semaine passée dans un état d'excitation ridicule par le renouvellement du bruit, accueilli avec un redoublement de crédulité, que Kingston était désignée d'une manière définitive pour être le siège du gouvernement des provinces unies. »

Pour le consolider de la fausseté de cette nouvelle, il lui donne, comme un fait positif, une autre nouvelle qui vaut, dit-il, vingt bruits : c'est que King-

ston doit être le quartier-général militaire pour le pays haut et que le député gouverneur, qui sera le commandant des troupes, y résidera, sous les ordres de son supérieur qui administrera le gouvernement civil de la province haute.

Le gouverneur-général devait laisser Kingston le 21 au soir, à bord du *Traveller*, et passer à tire d'aile devant Toronto pour se rendre à Hamilton, "Son Excellence ne voulant pas (dit le *Whig*) recevoir une preuve personnelle de la malice du juge en chef et de sa troupe de bandits."

Nous empruntons encore au *Whig* les deux paragraphes suivants qui pourraient donner lieu à bien des réflexions et des conjectures:

"ASSEMBLEE PUBLIQUE A TORONTO.—Les journaux de Toronto sont remplis de rapport d'une assemblée convoquée par le maire pour féliciter le gouverneur-général sur son arrivée en cette ville. Il paraît que les autorités civiques désiraient laisser l'événement se passer en silence, mais les habitants pensaient différemment et l'assemblée fut convoquée.

"Les ennemis de Son Excellence se rendirent à l'assemblée en nombre suffisant pour avoir une majorité de voix sur ses amis, et en conséquence les deux partis se séparèrent: ses amis pour préparer une adresse de congratulation, et ses ennemis pour apprêter, sous la forme d'une adresse, quelque chose qui, comme le toast du juge en chef à Queenston, sentait plus l'insulte que l'approbation."

"ELECTIONS.—Nous avons lieu de croire que les élections générales n'auront pas lieu avant le printemps, si elles ont lieu même alors. Les candidats n'ont donc pas besoin de tant se presser."

Cela n'empêche pas ceux du gouvernement de se presser dans les deux provinces. Outre le solliciteur-général Day pour l'Ontario, le collecteur Simpson se présente pour Vaudreuil, et le juge de police M'Cord pour le comté des Deux-Montagnes.

Le bateau à vapeur l'*Unicorn* est parti pour le Saguenay hier au soir, avec une cinquantaine de passagers. Ce voyage occupera trois jours.

Pierre Crépeau, pilote n° 14, de Saint-Laurent (de l'Orléans), s'est noyé par accident samedi soir, vis-à-vis du marché de la Basse-ville. Le corps de l'homme infortuné a été retrouvé hier matin.

Un homme du nom de Picard a été tué par la foudre samedi dernier, pendant qu'il travaillait dans un champ sur l'île-aux-Beaux.

SEMINAIRE DE NICOLET.—Nous donnons la liste des prix solennellement distribués après l'examen public des élèves de cette institution, le 19 du courant. Cette liste fait voir que le séminaire de Nicolet rivalise avec les autres collèges du pays en étendant le cercle des études que son cours embrasse. On remarquera qu'outre les études collégiales ordinaires, comprenant les langues française, anglaise, latine et grecque, il y a des prix d'architecture, de dessin, de musique, d'horticulture et de comptabilité commerciale.

CANAL DE CHAMBLY.

A une assemblée publique, tenue à la Bourse de Québec, aujourd'hui, samedi, le 22 août 1840, en conformité d'une réquisition publiée dans les papiers publics, du comité nommé à l'assemblée publique tenue au même lieu, le 25 mars dernier, pour promouvoir la confection du Canal de Chamby.

L'honorable John Neilson, écuyer, fut appelé au fauteuil. Et Edouard Glackemeyer, écuyer, fut prié d'agir comme secrétaire.

Le secrétaire soumit un rapport du susdit comité qu'il avait été chargé de mettre devant l'assemblée et il fut lu par le président, comme suit:

Rapport du comité nommé à une assemblée publique, tenue à la Bourse de Québec, le vingt-cinq mars dernier, pour promouvoir l'achèvement du Canal de Chamby.

Présents, B. Tremain, J. G. Clapham, E. Glackemeyer, W. Petry, écuyers.

Aussitôt après sa nomination, votre comité se réunit pour délibérer sur les mesures qu'il convenait d'adopter pour avancer plus efficacement l'objet commis à sa vigilance.

Le seul obstacle sérieux paraissant provenir de ce que les commissaires n'avaient pu réussir à se procurer les fonds qu'ils étaient autorisés, par la loi, à emprunter, le comité, au moyen de plusieurs de ses membres, ne perdit point de temps pour s'informer si on pouvait les obtenir à Québec, et il eut le plaisir de trouver que plusieurs individus étaient tout-à-fait disposés à employer leurs fonds dans cette entreprise, et qu'on pouvait facilement se procurer une somme plus que suffisante au taux ordinaire et légal de l'intérêt.

Il fut aussi jugé à propos de tâcher de faire amender la loi de manière à donner aux prêteurs une hypothèque spéciale et privilégiée sur le Canal de Chamby, en sus de la sûreté générale de la province; et Mr. Jones, le président du comité, d'après son propre désir, fut député à Montréal pour cette fin, aussi bien que pour informer les commissaires qu'ils pouvaient se procurer à Québec les fonds nécessaires à l'entreprise; et d'après ses soins, ainsi que le comité en est informé, l'acte fut amendé comme susdit et Mr. Jones lui-même devint le contracteur pour le prêt.

C'est avec plaisir que le comité vous annonce l'agréable nouvelle qu'il paraît que des contrats ont été récemment faits par les commissaires pour la plus grande partie des ouvrages à faire au Canal, et qu'enfin, il y a toute apparence qu'avant longtemps cette communication aussi importante que désirée, sera ouverte au commerce du pays.

Votre comité croit de son devoir de vous faire rapport, qu'ainsi que mentionné ci-dessus, Mr. Jones, son président, a contracté pour le prêt, et que par là il a acquis un intérêt pécuniaire, direct et personnel dans le dit Canal, ce qui, dans l'opinion de votre comité, est incompatible avec une place dans le comité, et plus particulièrement parce qu'il paraît que, d'après les termes de son contrat, l'intérêt de Mr. Jones est opposé à la prompte exécution de l'entreprise. Votre comité recommande en conséquence qu'une autre personne soit nommée comme membre du comité à la place de Mr. Jones.

Le tout humblement soumis.

E. GLACKEMEYER, Secrétaire.

Québec, 20 août 1840.

Résolu, Qu'une copie de ce rapport soit transmise à Mr. Jones, par le secrétaire, et qu'il l'informe, en même temps, que s'il résigne d'ici à la tenue de l'assemblée publique qui doit avoir lieu samedi prochain, le dernier paragraphe du dit rapport sera retranché et qu'il en sera substitué un autre à la place, requérant l'assemblée de remplir la vacance occasionnée dans le comité par la résignation de Mr. Jones.

Votre comité fait rapport, de plus, que conformément à la résolution qui précède, elle fut transmise à Mr. Jones avec une copie du dit rapport et que Monsieur n'a encore fait aucune réponse.

E. GLACKEMEYER, Secrétaire.

Québec, 22 août 1840.

Sur motion de William Bristow, écuyer, secondé par J. B. Forsyth, écuyer, il fut résolu unanimement:

Que le rapport du comité soit adopté et que l'honorable William Sheppard, écuyer, soit présentement nommé membre du dit comité, pour remplir la vacance occasionnée en icelui, en conséquence de ce que John Jones, écuyer, est devenu contracteur de l'emprunt pour la confection du canal de Chamby.

Sur motion de William Lloyd, écuyer, secondé par N. Freer, écuyer, il fut résolu unanimement:

Que les remerciements de cette assemblée soient offerts au comité et qu'il soit prié de vouloir bien persévérer dans ses efforts jusqu'à ce que le canal de Chamby soit achevé.

Sur motion de W. Lloyd, écuyer, secondé par W. Bristow, écuyer, résolu unanimement:

Que les procès-verbaux de cette assemblée soient publiés dans tous les papiers publics de cette ville.

E. GLACKEMEYER, Secrétaire.

Québec, 22 août 1840.

FEMINAIRE DE NICOLET.

Distribution solennelle des prix, le 19 août 1840.

EN PHILOSOPHIE.

Excellence—prix, E. Trudel. Logique, Métaphysique et Morale.—1er prix, L. Provancher, 2d prix, E. Trudel et H. Beauchemin.

Architecture.—1er prix, J. Bailly, 2d prix, L. Provancher et R. Trudel.

EN RHETORIQUE.

Excellence.—1er prix, A. Dupuis, 2d prix, L. Desautiers et Ph. Leprohon. Amplification française.—1er prix, Ph. Leprohon, 2d prix, T. Fournier et E. Lacerte.

1er accessit.—L. Desautiers, 2d accessit, A. Dupuis.

Amplification latine.—1er prix, Ph. Leprohon, 2d prix, E. Lacerte, T. Fournier et L. Desautiers.

1er accessit, A. Dupuis, 2d accessit M. Grenier. Vers latins.—1er prix, Ph. Leprohon et S. Désilets, 2d prix, A. Dupuis.

1er accessit, T. Fournier, 2d accessit C. Viard.

Version.—1er prix, E. Lacerte, 2d prix, Ph. Leprohon.

1er accessit, T. Fournier, 2d accessit, A. Dupuis.

Récitation de Rhétorique.—Prix, Ph. Leprohon. Accessit, E. Lacerte et T. Fournier.

Elocution.—Prix, T. Fournier et E. Lacerte. Algèbre.—Prix, M. Duguay, A. Dupuis et S. Désilets.

Langue grecque.—1er prix, T. Fournier, 2d prix, A. Dupuis.

Langue anglaise.—1er ordre.—1er prix, T. Fournier, 2d prix, Ph. Leprohon.

1er accessit, A. Dupuis, 2d accessit, G. DeLanudière.

2d ordre.—1er prix, E. Lacerte, 2d prix, A. Barreil.

EN SECONDE.

Excellence.—1er prix, A. Barreil, 2d prix, L. Trahan.

Vers latins.—1er prix, L. Trahan, 2d prix, P. Gélinas.

1er accessit, A. Barreil, 2d accessit O. Beaubien.

Version.—1er prix, A. Barreil et O. Beaubien, 2d prix, L. Trahan.

1er accessit, P. Gélinas, 2d accessit, G. DeLanudière.

Thème.—1er prix, A. Barreil, 2d prix, L. Trahan.

1er accessit, O. Beaubien, 2d accessit, P. Gélinas.

Mémoire.—Prix, A. Barreil.

Accessit, B. Robin.

Littérature.—Prix, B. Robin.

Accessit, A. Barreil.

EN TROISIEME.

Excellence.—1er prix, A. Lajoie, 2d prix, G. Lemaitre.

Version.—1er prix, A. Lajoie, 2d prix G. Lemaitre.

1er accessit, G. Caron, 2d accessit, O. Beauchemin.

Thème.—1er prix, A. Lajoie, 2d prix, G. Caron et O. Beauchemin.

1er accessit, G. Lemaitre, 2d accessit, O. Désilets.

Prosodie.—Prix, A. Lajoie, G. Caron et G. Lemaitre.

Accessit, O. Beauchemin.

Tenue des livres de comptes.—Prix, A. Lajoie, G. Caron et G. Lemaitre.

Accessit, O. Beauchemin et O. Désilets.

Langue grecque.—Prix, A. Lajoie et G. Caron.

Accessit, O. Beauchemin, G. Lemaitre et O. Désilets.

Langue anglaise.—1er prix, A. Lajoie, 2d prix, G. Caron.

1er accessit, O. Désilets, 2d accessit, O. Beauchemin.

EN QUATRIEME.

Excellence.—1er prix, R. Bellemard, 2d prix, O. Désilets.

Version.—1er prix, R. Bellemard, 2d prix, O. Désilets.

1er accessit, A. Desautiers, 2d accessit, A. Fournier.

Thème.—1er prix, R. Bellemard, 2d do. A. Desautiers.

1er accessit, O. Désilets, 2d do. A. Fournier.

Géographie.—Prix.—O. Désilets et R. Bellemard.

Accessit.—A. Desautiers et A. Beaubien.

Mémoire.—Prix.—O. Désilets et A. Desautiers.

Accessit.—R. Bellemard.

Sphère.—Prix.—N. Pinard.

Accessit.—J. Therrien et D. St. Cyr.

Grammaire latine.—Prix.—H. Tourigny.

Accessit.—J. Marseau.

Histoire.—Prix.—H. Tourigny.

Accessit.—D. St. Cyr, J. Marseau, O. Belcourt et J. Mercier.

Arithmétique.—Prix.—J. Marseau et H. Tourigny.

Accessit.—N. Pinard.

Musique.—1er prix, Alf. Malhiot, 2d do. H. Paquet.

Dessin.—1er ordre.—1er prix, L. Trahan, 2d do. E. Trudel et E. Martineau.

2d ordre.—Prix.—R. Bellemard et L. Gill.

Horticulture.—1er prix, A. Barreil, O. Désilets, E. Martineau, Z. Moreau, A. Désilets, A. Fournier et H. Tourigny.

2d prix, A. Dupuis, M. Grenier, G. Maynard, G. Carou, C. De Niverville, L. Gill et J. Bureau.

PAQUEBOTS A VAPEUR TRANS-ATLANTIQUES. JOURS DE PARTANCE.

Navires. De. Date. De. Date.

Great Western, Bristol, 25 Juillet. New York, 18 Août.

President, Liverpool 1er Août. New York, 1er Sept.

Acadia, Liverpool 4 Do. Halifax, 4 Sept.

British Queen, London, 1er Sept. New York, 1er Oct.

Britannia, Liverpool 4 Sept. Halifax, 4 Oct.

Great Western, Bristol, 12 Sept. New York, 10 Oct.

Caledonia, Liverpool 19 Sept. Halifax, 19 Oct.

President, Do. 1er Oct. New York, 1er Nov.

Acadia, Do. 4 Oct. Halifax, 4 Nov.

British Queen, London, 1 Nov. New York, 1er Déc.

Britannia, Liverpool 4 Nov. Halifax, 4 Déc.

Great Western, Bristol, 7 Nov. New York, 7 Déc.

President, Liverpool 1er Déc. New York, 1er Jan.

Acadia, Do. 4 Déc. Halifax, 4 Janv.

PORT DE QUEBEC.

ARRIVAGES.

22 Août.

Barque Albion, Webster, 24 Juin de Liverpool, à Chapman & Co. les.

George Manning, Mustart, 20 do. de Londres, à L. Windsor, do.

Brick Viola, Longstaff, 5 do. de Sligo, à G. B. Symes, Charlton, 180 passagers.

Gaëtte Sussex, Clements, 22 jours de Yarmouth, au maître, poisson, &c.

Une goélette de Gaspé, à P. Sheppard et autres, avec poisson.

23.

Brick Arve, Smith, 14 Juin de Londres, à G. B. Symes, les.

24.

Brick Ann Moore, Paton, 23 Juin de Glasgow, pour Montréal, cargaison générale.

Barque Slaty, Nangle, 7 Juillet de Londres, à L. Windsor, les.

Navire Vere, Willis, 12 do. de Portsmouth, à Price & Co. do. second voyage.

Brick Garland, Rogers, 10 do. de Dublin, à ordre, les.

Bureau de l'agent en chef de S. M. pour la Surintendance des Emigrés dans les Canadas.

Québec, 22 août 1840.

Nombre d'émigrants arrivés pendant la semaine finissant le 22 août inclusivement.

D'Angleterre..... 14

D'Irlande..... 391

D'Écosse..... 243

Des ports d'en bas..... 1

739

Arrivés précédemment..... 19,517

20,246

A la même époque l'année dernière..... 6,521

13,825

Plus en 1840.....

A. C. BUCHANAN, Agent en chef.

BUREAU DES RECLAMATIONS DES MILICIENS. Québec, le 24 août 1840.

AVIS PUBLIC est donné par ces présentes, qu'à l'avenir le Certificat ou *Script*, dans les cas reconnus par ce Bureau, ou le militaire est mort, et sur preuve suffisante du fait, sera délivré comme suit, savoir:

Premièrement, à la veuve;

Secondement, si la veuve est morte, aux enfants, par portions égales;

Troisièmement, s'il n'y a ni veuve, ni enfants, ou qu'ils soient morts, au père et à la mère, aussi par portions égales, ou au survivant d'entre eux.

Quatrièmement, en l'absence des trois catégories susmentionnées, aux frères et sœurs, aussi par portions égales, ou au frère et à la sœur, s'il n'y en a qu'un.

Les personnes qui, en vertu de la règle qui précède, se présenteront elles-mêmes, à l'effet de toucher la récompense, ou par leur procureur, nommé en la forme prescrite par des notes antérieures, devront produire, par écrit, des preuves satisfaisantes quant à leur droit exclusif à icelle récompense, et montrer à laquelle des quatre classes susmentionnées elles appartiennent.

Dans les cas ci-dessus, et tous autres, de réclamations reconnues, le congé du militaire devra dorénavant être produit, ou sinon, devront être déclarés et le nom du capitaine, et celui du bataillon ou corps, sous et dans lequel tel militaire a servi.

Un certificat de la loyauté du militaire, devra aussi être transmis, dans chaque cas, comme ci-dessus.

Il est de plus donné avis que quoique la liste numérotée, maintenant en progrès, ne donne pas encore être publiée d'ici à quelque temps, l'on pourra cependant, en se présentant en personne à ce Bureau, avoir un libre accès à icelle liste, au fur et à mesure qu'elle se remplira, et obtenir le *Script*, pour les cas y insérés, aussitôt qu'il sera préparé, et que la demande en sera faite.

Enfin, ceux des possesseurs de *Scripts* qui ne se rendront pas à adjudications de terres de la couronne, lors de la vente publique qui devra s'en faire le 15 septembre prochain, au Bureau des Commissaires pour les dites terres, en cette ville, conformément à l'avis public émané de leur dit Bureau, en date du 22 juillet dernier, pourront, après le dit 15 septembre, en obtenir d'eux par vente privée, et ce aux prix y mentionnés, ou qui pourront être ci-après établis par autorité.

Par ordre, JEAN LANGEVIN, Secrétaire.

Une insertion seulement dans chacun des journaux publiés en français dans la province.

MONNAIE BRITANNIQUE.

NOUS soussignés voyant que depuis la réduction de la valeur courante des monnaies anglaises, on en fait un objet de spéculation pour les transporter à Montréal et ailleurs, nous sommes dévoués à les recevoir à l'ancien taux en paiement pour marchandises, savoir:

Pastilles à 6 chelins à 5 chelins, chelins à trente sous, et demi-chelins à quinze sous.

John Wilson, B. Lachance, Henry Scott, Frs. DeFoy, P. Dion, J. Choumart, G. Brocksley & Co. Sins & Bowles, B. Babin & Gaudry, W. LeCheminant, A. Gaudry, H. Carwell, Fréchet & Co. R. & R. Atkins, P. Boissier & Co. E. H. O'Connor, F. Woodrich, G. Larouche, Hubert Weppert, John Shaw & Co. William Allen, Begg & Urquhart, J. & B. Roy, R. Symes, Benj. Corrivau, Sophia Date, Jean Belanger, Thomas Bickell, A. J. Van derheyden, Alex. Robertson, H. O'Connor, Frs. Boisvert, Chas. Poston, Peter Holt, A. Laurin, J. Paterson, S. Alcorn, Anbroise Lafard, J. B. Fisher, J. B. Corrivau.

Québec, 24 août 1840.

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. D. BALZARETTI.

VENTE AU COMPTE DES ASSUREURS.

Seront vendus DEMAIN, MERCREDI 26 du courant à DEUX heures, au magasin de MM. MASSON, STRANG, LANGEVIN & Co. —

LES ballots suivants déballés du *Cœur de Lion*, Robinson, maître, de Liverpool:

M S L 149.—Une balle de coton jeune M S L 147 Q Six pièces coton jeune déballés M S L 147 M

Crq do do do do M S L 161. Québec, 25 août 1840.

PAR S. ALCORN.

Meubles de ménage, &c.—JEUDI 27 du courant, dans sa cour d'encan, il sera vendu à l'encan, à DEUX heures précises, sans réserve:—

UNE quantité de meubles de prix, consistant en tables, sofas, chaises, couchettes, lits de plume, pendule à 8 jours, miroirs, tapis, poëtes chauffées, un piano de seconde main, et une variété d'autres articles.

Québec, 25 août 1840.

VENTE POUR LE GOUVERNEMENT.

Par encan public il sera vendu par l'Encanteur de la Reine, le MARDI 8 SEPTEMBRE prochain, dans la cour de l'Artillerie, à la porte Saint-Jean:—

UNE grande quantité de vieux effets consistant en outils, garnitures de lit, plomb, charettes, fourgons, fer de fonte, cuivre, papier gris, capots, morceaux de planches, de bois de charpente, &c., &c., &c.

—AUSSI.— Les objets neufs suivants, dont le gouvernement n'a pas besoin:—

5796 grandes sdes de papier

1178 bandes de fer

11 chaudières de cuivre, grandes et petites

168 rabots.

&c., &c., &c.

La vente commencera à UNE heure, pour ARGENT COMPANT.

Québec, 19 août 1840.

PAR J. M. FRASER & CO.

POELES ET VASES DE ST-MURICE ET DES TROIS-RIVIERES.

Seront vendus JEUDI 10 SEPTEMBRE prochain, à UNE heure, aux magasins de MM. FOASSTH & BELL, qui Wellington:—

75 POELES doubles de 56 pouces A

25 do do 50 do W

25 do simples 50 do K

50 do do 51 do M

50 do do 50 do I

50 do do 24 do O

50 do do 21 do Q et I.

—AUSSI.— Une quantité poëles de cuisine et de salle avec divers espèces de vases.

Terme libéral.

Québec, 21 août 1840.

VENTE ANNUELLE DE FOURRURES, PELLETERIES, &c., &c.

LE soussigné fera sa vente annuelle de FOURRURES, PELLETERIES, GARNITURES, &c., &c., à ses magasins, le LUNDI CINQUIEME jour d'OCTOBRE prochain, auquel temps il sera vendu un grand assortiment d'articles en cette ligne, fabriqués exprès pour cette vente par une maison